



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-59725>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **24-59725**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Seine-Estuaire

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 13002169400018

**Ville :** LE HAVRE

**Code postal :** 76600

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 76

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <http://www.marches-publics.gouv.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** CCITSE-2024-MAPA-06

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Pôle Juridique, Achats et Marchés publics

**Adresse mail du contact :** [Commande.publique@seine-estuaire.cci.fr](mailto:Commande.publique@seine-estuaire.cci.fr)

**Numéro de téléphone du contact :** +33 235552682

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Sans objet
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; - Une déclaration appropriée de banque(s) ou, le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels ;
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** - Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants mentionnant le montant, la date et le lieu d'exécution ; - Les effectifs de sa société ventilés par compétence, l'importance du personnel d'encadrement et l'évolution des effectifs cadres et non-cadres dans le domaine objet du

marché visé pour les trois (3) dernières années ; - Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et, lorsqu'il s'agit de marchés publics de travaux, auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage ; - Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 25/06/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux de réfection de la toiture du hangar Autriche au Port de Fécamp

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45261000

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** L'opération porte sur une réhabilitation de bâtiment. Les travaux s'effectuent en milieu ouvert et non occupé. Les travaux consistent en la réfection de la toiture du hangar Autriche situé quai de la Marne, 76400 Fécamp. Les travaux concernent plus particulièrement :  
- La dépose de la couverture et des chéneaux existants ; - La dépose des pannes béton existantes ; - La fourniture et pose de nouvelles pannes métalliques ; - La fourniture et pose d'une nouvelle couverture type Bac acier, ainsi que de nouveaux chéneaux.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Fécamp

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Remplacement des pannes

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 45261100

**Lieu d'exécution du lot :** Fécamp

- **Description du lot :** Remplacement de la couverture et des chéneaux

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 45261213

**Lieu d'exécution du lot :** Fécamp

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Oui

**Détail sur la visite (si oui) :** Les détails de la visite sur site obligatoire sont exposés au paragraphe 5.4 du Règlement de la Consultation

**Autres informations complémentaires :** Pour tous les lots, afin de prendre connaissance des contraintes relatives à l'exécution des prestations, les candidats doivent obligatoirement visiter le site. La visite aura lieu selon les disponibilités des services, au cas par cas. L'inscription préalable est obligatoire au moins 72h avant la date de visite. Le courriel de demande de visite doit contenir l'objet suivant : CCITSE-2024-MAPA-06 - TOITURE HANGAR - VISITE PRÉALABLE - NOM DE L'ENTREPRISE. Deux représentants au maximum par société candidate sont admis lors de la visite préalable du site (sous réserve d'autorisation). A l'issue de cette visite, ils reçoivent une attestation de visite. Les

candidats joignent impérativement cette attestation dans leur réponse à la consultation. L'offre d'un candidat n'ayant pas procédé à la visite préalable obligatoire sera éliminée. Pour chaque lot, l'offre du candidat comporte les pièces suivantes : - le formulaire ATTRI1 valant acte d'engagement (AE) complété et daté, et ses annexes : - annexe n°1 : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ; - annexe n°2 : interlocuteurs référents ; - un relevé d'identité bancaire (RIB) ; - le cadre de réponse technique : mémoire technique complété par le candidat, répondant au cahier des clauses administratives particulières et au cahier des clauses techniques particulières ; Ce cadre de réponse technique comprend toutes justifications et observations, répondant obligatoirement au plan suivant :

- Partie 1 : Qualité et pertinence de l'organisation des moyens humains - Composition des équipes spécifiquement dédiées à l'exécution des travaux (qualifications, CV, expériences) ; - Adéquation des profils d'encadrement proposés (qualifications, CV, expériences similaires et habilitations) au regard de la nature des travaux à réaliser et du pilotage ; - Gestion de la sous-traitance le cas échéant ; - Partie 2 : Qualité des moyens matériels et qualité et pertinence de la méthodologie d'intervention : - Moyens matériels mis en oeuvre pour l'exécution du chantier, y compris pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur le chantier ; - Matériaux et produits utilisés (performance et fournisseurs notamment) ; - Méthodologie d'intervention dans le cadre du chantier en lien avec l'objet du lot, - Techniques employées démontrant leur adéquation aux exigences du cahier des charges ; - Gestion des déchets (stockage, évacuation, traitement, recyclage). - le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux ; - l'attestation de visite obligatoire complétée et signée ; - la demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement, le cas échéant ; - la part des prestations que le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter, notamment à des petites et moyennes entreprises, le cas échéant ; Les critères d'attribution sont les suivants : Critère 1 Prix des prestations (50 points) ; Critère 2 Valeur Technique (30 points) ; Sous-critère 2.A : Qualité et pertinence de l'organisation des moyens humains (15 pts) Sous-critère 2.B : Qualité des moyens matériels et qualité et pertinence de la méthodologie d'intervention (15 pts) Critère 3 Délais d'exécution (20 points). Négociation : En application de l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité, de ne pas négocier avec les soumissionnaires et d'attribuer directement le marché public sur la base des offres initialement remises. S'il décide de négocier, l'acheteur se réserve le droit d'engager des négociations sur les aspects techniques ainsi que sur les prix avec les trois (3) candidats ayant présenté les meilleures offres. Si le nombre total d'offres est inférieur ou égal à trois (3), la négociation sera engagée, le cas échéant, avec l'ensemble des soumissionnaires. Les candidats seront alors informés par courrier électronique des conditions d'organisation. Les négociations prennent la forme d'auditions en présentiel avec les soumissionnaires, de conférences téléphoniques, de visioconférences ou de questions écrites adressées aux candidats. En cas de groupement, le mandataire et ses cotraitants doivent être représentés et répondre conjointement. La négociation sera menée au regard des critères de jugement des offres et ne peut porter sur l'objet du marché public ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché public telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation. A l'issue des négociations, l'acheteur invite les soumissionnaires ayant participé à celles-ci, à remettre une offre finale via PLACE dans un délai raisonnable et identique pour tous. Ce délai ainsi que les modalités de réponse sont déterminés dans l'invitation. L'offre finale doit comporter les mêmes éléments que ceux mentionnés à l'article 6.1 du présent règlement de la consultation. Les offres finales sont examinées dans les mêmes conditions que celles applicables aux offres initiales, telles que mentionnées à l'article 6.3 du présent règlement de la consultation. Au terme de la négociation, les offres finales demeurées irrégulières ou inacceptables sont éliminées. Recours : Il est possible d'exercer devant le tribunal administratif compétent : - soit un référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L551-1 à -12 et R551-1 à -6 du Code de justice administrative) ; -soit un référé contractuel : à défaut de publication d'un avis d'intention de conclure et du respect du délai de suspension de signature de 11 jours, action à exercer dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L551-13 à -23 et R551-7 à -10 du code de justice administrative) ; - soit un recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché (sur le fondement de la jurisprudence du Conseil d'Etat, 4 avril 2014, "Département du Tarn et Garonne", n°358994).

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/05/2024